LE BON PATRIOTE,

OU

RÉPONSE LACONIQUE D'UN CITOYEN DE PARIS,

Aux fauſſes inculpations faites à l'Aſ-ſemblée Nationale par un ſoi-diſant Membre de cette Diete auguſte.

A PARIS,

Et ſe trouve chez les Marchands de Nouveautés.

1789.

LE BON PATRIOTE,

OU

RÉPONSE LACONIQUE D'UN CITOYEN DE PARIS,

Aux fausses inculpations faites à l'Assemblée Nationale par un soi-disant Membre de cette Diete auguste.

QUE devions-nous faire? .... Qu'avons- » nous fait? ... Que devons-nous attendre? ... » (dit un fameux délateur des griefs qu'il im- » pute à ses co-Députés), & donnant plus de » développement à ses propositions, il se ré- » duit à soutenir, avec toute la chaleur, la » véhémence, je dirai, même, avec cette » dangereuse éloquence digne d'un zélé Parti- » san de la cruelle Aristocratie, que les mal- » heurs innombrables qui sont répandus dans » toute la France, où la discorde & l'anarchie » semblent avoir fondé leur empire, ont pris » leur origine dans le sein, même, de l'Assem- » blée Nationale; que c'est d'elle que dérive

» la ſource intariſſable des maux qui nous acca-
» blent, & dont nous n'arrêterons, jamais, la
» courſe impétueuſe.

» Il étoit aiſé, dit-il, de faire le bonheur
» des François; il falloit nous borner aux
» vœux de nos Cahiers, ne point nous refuſer
» aux offres généreuſes du Clergé & de la No-
» bleſſe, ſans chercher à dépouiller l'un & à
» anéantir l'autre.

» L'état déſaſtreux des Finances étoit la
» cauſe de notre réunion, tous nos ſoins,
» toutes nos recherches devoient ſe porter uni-
» quement vers cet objet important, pour en
» remplir le déficit, en corrigeant, néanmoins,
» certains abus dans l'Adminiſtration & la Ju-
» riſprudence civile & criminelle; par ce
» moyen-là, ajoute notre Ariſtocrate, nous
» ſerions parvenus, ſans aucuns troubles, ſans
» aucuns dangers, à la régénération du plus beau
» Royaume de l'Europe, tandis qu'il eſt dans ſa
» plus grande décadence; & ce malheur inévi-
» table, n'a d'autre cauſe, d'autre principe que
» les menées ſourdes de l'Aſſemblée Nationale,
» ſes intrigues, ſes cabales, & enfin tous les
» moyens imaginables qu'elle a pris pour s'ar-
» roger tous les pouvoirs, en les rendant nuls
» d'abord, & ſe les attribuant enſuite. C'eſt

» ainsi, continue l'Orateur, que l'Assemblé a
» dépouillé le Monarque de toute son autorité
» royale, privé, les Ministres, des moyens qui
» leur restoient à faire valoir pour le soutien
» du Trône, en les rendant responsables de leur
» administration, & ce zèlé défenseur de l'Aris-
» tocratie & du Despotisme, termine ses asser-
» tions par prétendre que l'Assemblée Natio-
» nale a fait son profit de toutes les expoliations
» qu'elle s'est, criminellement, permises sur les
» biens du Clergé & de la Noblesse. »

Tel est le résumé des fausses inculpations faites, à nos généreux Représentans, par un de leurs Collégues.

En lisant cette brochure, je me suis dit, souvent, à moi-même ; est-ce un Membre de l'auguste Sénat, préposé pour concourir au grand œuvre de la régénération de la France, qui ose proférer de pareils blasphémes ? Au milieu, même, de tous les dangers qui l'environnent, dans le sein d'une Capitale dont le dernier comme le premier Citoyen ne craindroit point de verser tout son sang pour réprimer l'audacieux qui oseroit élever une voix criminelle contre les délibérations de nos généreux défenseurs de la Liberté, (délibérations bien capables, sans doute, par leur profonde sagesse,

de contenir toute la France dans une obéiſſance légale, & de faire l'admiration de l'Europe; quel eſt donc cet eſprit effréné, cet homme ſans principes, & ſuſceptible d'un ſi faux raiſonnement, qui pourroit tenter une pareille entrepriſe ſans redouter le glaive toujours ſuſpendu ſur ſa tête? Quel eſt l'homme, enfin, qui, quand même il n'auroit point à craindre tous les périls éminens qui le menacent de toutes parts, ſe perſuaderoit que la moindre de ſes inculpations, en demeurant impunie, auroit quelque prix dans l'eſprit, même, de ceux qui adoptent ſon parti? Et la cruelle Ariſtocratie, qui ſeule fut la ſource, juſqu'ici, intariſſable des maux qu'elle porta dans le ſein de nos familles, n'auroit-elle pas perdu tout l'eſpoir de nous réduire au comble de nos diſgraces?

Non..... non..... il n'eſt plus de ces hommes odieux, toujours avides de ſang & de carnage, qui ont, ainſi, oſé mettre leur tête à prix! Les exemples frappans qui ont été les ſuites, pour eux, funeſtes de la juſte punition des crimes dont ils ſe ſont rendus coupables, & dont ils vouloient invétérer la France, ne nous permettent plus de douter, qu'intimidés par la perte de leurs ſemblables

& les dangers ſans nombre, qu'ils ont encourus, en les évitant, pourtant à force d'adreſſe & de précautions, ils n'oſeront plus récidiver leurs cruels attentats contre la liberté publique, & que, ſe retirant loin de nous, pour ſe ſouſtraire aux pourſuites & à la juſte vengeance de tout bon François, ils iront étouffer, dans des retraites obſcures, le reſte de l'eſprit de rage & de férocité qui les avoit animés, ou qui, du moins, pénétrés de toute la certitude de leur impoſſibilité à réuſſir, dans leurs noirs projets, ils obſerveront un morne ſilence au milieu de nos foyers devenus imperturbables depuis la ſeconde chûte de l'Ariſtocratie expirante.

Voilà les raiſonnemens que je me ſuis faits à moi-même, en examinant, avec réflexion, les nombreuſes inculpations que cet eſprit dangereux, ou qui s'efforce de l'être, oſe attribuer à nos illuſtres Repréſentans ! Eſt-ce un Membre de l'Aſſemblée Nationale, me ſuis-je écrié, encore une fois, qui voudroit profaner, ainſi, tout le dévouement, l'intégrité, la ſagacité, la prudence, & la ſageſſe, même, qui dirigerent les vues bienfaiſantes de chaque Membre de notre auguſte Aſſemblée dans le plus grand nombre de ſes decrets devenus inviolables ?

Une ſoule de preuves également évidentes, & toutes contraires à la dénonciation de ce délateur infernal, bien loin de me laiſſer aucun doute ſur la moindre réalité de ſes aſſertions, me confirment, au contraire, ſur-tout la certitude, dont je ſuis pénétré, qu'il n'eſt pas poſſible qu'il exiſte, dans le ſein, même, de l'Aſſemblée Nationale, un monſtre pareil à celui qui oſe écrire contr'elle & contre ſon propre ouvrage.

Il faut donc, (& ceci me paroît une vérité inconteſtable,) que quelque Sectaire de la Ligue Ariſtocratique, non pénétré, encore, de tant de dangers auxquels il s'expoſe gratuitement, ne pouvant finir d'extirper tout le courroux qui l'anime, ait conçu le cruel & dangereux deſſein ou de réuſſir à perſuader certains eſprits foibles & ſuſceptibles de toutes impreſſions, bonnes ou mauvaiſes, en cherchant à leur faire de fauſſes inſinuations, ou d'expirer, plutôt, couvert de honte & de déshonneur dans l'impoſſibilité où il ſe voit d'aſſouvir, d'une autre maniere, l'ambition effrénée qui le dévore.

Si j'entreprends, ici, d'écrire contre les inculpations faites à l'Aſſemblée Nationale, ce n'eſt pas que je ne ſois bien convaincu qu'elles ne

feront aucune efpece d'impreffion fur l'efprit des gens fenfés, & qui feroient près, ainfi que tous les Membres qui compofent la Diete augufte, de fe facrifier, de la même maniere, pour le bien général ; ce n'eft pas, dis-je, que j'aie conçu la moindre crainte, le moindre foupçon que l'Affemblée perde de toute fon énérgie & de tout pouvoir, elle confervera, toujours, en effet, l'empire qu'elle doit avoir, & tout l'afcendant qu'elle s'eft, juftement, acquis par la profonde fageffe de fes délibérations, elle ne diminuera rien de fon autorité, parce qu'elle eft néceffaire pour faire refpecter fes décrets, & les rendre inviolables.

Le feul motif qui m'a donc animé, c'eft qu'il m'a paru auffi beau, auffi louable, & auffi digne de l'amour patriotique de rendre hommage à la plus exacte vérité, que je n'ai pu réfifter au penchant naturel que doit infpirer cette noble entreprife ; pénétré d'une fi louble intention, j'ai fait mes efforts pour réduire au filence, tout mauvais Citoyen qui, s'aveuglant de fes propres erreurs, ofe les dévoiler fans craindre la foudre qui gronde fur fa tête.

Quelle que foit cependant toute ma certitude, relativement à l'invraifemblance des nombreu-

ſes inculpations que j'ai à combattre, j'y répondrai, puiſque je l'ai entrepris ; mais ce ſera d'une maniere générale, crainte de m'attacher à des objections trop minutieuſes ; il eſt même certaines de ces aſſertions qui condamnent d'elles-mêmes leur auteur, ſans qu'on ſoit obligé d'y répondre, & c'eſt préciſément ces longs détails que je veux éviter ; pour y réuſſir plus ſûrement, je vais m'appliquer uniquement à démontrer les vices qui regnent dans celles qui pourroient laiſſer quelques doutes dans l'eſprit des hommes foibles, & qui ne ſont pas à porté de juger ſainement, même de leurs propres intérêts.

« L'Aſſemblée Nationale eſt la cauſe des » bouleverſemens continuels, qui ont, juſqu'ici, » déſolé notre Patrie par ſes menées ſourdes » & par ſes cabales ; » hé ! quelles cabales ! ſi ce n'eſt celles des Ariſtocrates, qui n'ont ceſſé de faire jouer tous les reſſorts de l'intrigue la plus recherchée, depuis l'époque où la force n'a pu réuſſir à nous réduire au plus honteux eſclavage. Eſt-ce nous, eſt-ce la partie la plus ſaine de nos repréſentans, qui avons fomenté, ſuſcité cette formidable conjuration, qui n'a coûté que trop de ſang aux généreux François, & chacun peut-il ignorer que pour former des

cabales, il ne ſuffiroit pas même à ceux qui voudroient les exciter, d'inſinuer de mauvaiſes impreſſions au peuple, il faudroit encore qu'ils fiſſent des ſacrifices ſeuls capables, en pareils cas, de ſoudoyer ce peuple effréné, qui n'a ſouvent d'autre mobile que l'intérêt perſonnel qui le dirige? Ne peut-on pas donc dire, avec juſte raiſon, que c'eſt un propos des plus haſardés & une folle prétention de la part de ce délateur inſenſé, que d'oſer mettre à découvert une erreur ſi manifeſtée?

« L'Aſſemblée Nationale s'eſt approprié tous » les pouvoirs, & pour mieux y réuſſir, elle » a commencée par les rendre nuls; » il étoit tout naturel, qu'à meſure que les droits de la Nation ſeroient reconnus, le pouvoir du Souverain diminuât; mais je demande à tout homme ſenſé, quel intérêt avoit l'Aſſemblée de ſe les approprier; ſeroit-ce pour en jouir perſonnellement en corps? Tout le monde connoît, à cet égard le décret de l'Aſſemblée Nationale, qui porte le renouvellement de tous ſes Membres à chaque légiſlatures: or, celui qui agit ſans intérêt, ne peut être préſumé coupable, juſqu'à ce qu'il y ait conviction; mais quelle preuve trouvera-t-on contre l'Aſſemblée Nationale? Tous ſes décrets ont été rendus publiquement,

publiés par des journaux, long-tems avant leur promulgation légale, & la France entiere n'a jamais resté plus de deux fois vingt-quatre heures sans connoître toutes leurs dispositions ; l'Assemblée Nationale n'a donc eu aucun intérêt ni d'agir sourdement, comme il plaît à notre orateur de le prétendre ou de chercher à l'insinuer, ni d'attirer à soi tous les pouvoirs, en les rendant nuls, puisqu'elle ne devoit ni ne pouvoit en profiter ; donc c'est une mauvaise assertion de la part de notre Aristocrate?

« L'Assemblée Nationale étoit convoquée » uniquement pour pourvoir aux besoins de » l'Etat, » c'est-à-dire, procurer les moyens de verser de l'or dans le trésor Royal, & ne pas faire de constitution : « les offres généreu- » ses du Clergé & de la Noblesse, fournissoient » de grands moyens pour remplir le déficit, » il falloit les accepter? » Les prétendues offres du Clergé & de la Noblesse, ont-elles jamais été effectives ou bien notoirement faites? J'avoue que ceci est, pour moi, une énigme ; mais en supposant le fait, au moins on n'a jamais désigné la nature de ces offres, & pouvoit-on offrir à la Nation un bien qui lui appartient de droit & de fait? Au surplus, la Nation devoit-elle s'en contenter, puisque sui-

vant les propres principes de la Nobleſſe, ſurtout, qui a toujours prétendu, ou du moins la majorité de ſes Membres, qu'elle devoit être fidelle à ſes mandats impératifs, & le héraut de cet ordre, ne prétend-il pas, lui-même, que chaque Membre de l'Aſſemblée avoit dû ne jamais ſe départir du vœu de ſon cahier? Que pouvoit-on donc, légalement accepter d'un Corps qui, en offrant, verbalement, ſe retranchoit ſans ceſſe, ſous les dehors d'un ſcrupule mal fondé qui l'attachoit, d'une maniere invincible, aux vœux de ſes cahiers? Car nous ſommes bien convaincus qu'il n'exiſte, peut-être, pas un ſeul mandat dans l'ordre de la Nobleſſe, où chaque Membre ſoit autoriſé à rendre, à la Nation, ſon vrai patrimoine; nous pouvons en dire autant du Clergé, à l'exception des reſpectables Paſteurs, Curés, qui n'ont jamais embraſſé l'eſprit de parti.

« Enfin, il a fallu rendre le Clergé & la » Nobleſſe odieux au peuple, leur attribuer » tous les crimes dont l'Aſſemblée étoit cou- » pable, & rendre les Miniſtres du Roi reſ- » ponſables de leur adminiſtration envers la » Nation, pour finir d'affoiblir l'autorité » royale ».

Ne pourroit-on pas avancer, que la Nobleſſe

s'eſt rendue odieuſe elle-même au peuple, & qu'elle a attiré, dans ſon malheur, la minorité du Clergé, en lui faiſant adopter ſon eſprit de parti? Cette prétention ne ſeroit ſans doute pas deſtituée de fondement, puiſque cette Nobleſſe, ſi jalouſe de conſerver des droits, qui ne furent jamais que l'effet de l'uſurpation la plus manifeſte, s'eſt montré au premier abords inexorable dans ſon refus conſtant, à n'admettre aucuns principes de conſtitution; ne l'a-t-on pas vue s'obſtiner ſans ceſſe, à ſoutenir ſes opinions erronnées? Il a fallu pour opérer la réunion de cet ordre à l'Aſſemblée Nationale, la médiation, je dirai plus, les ordres d'un Monarque bienfaiſant, qui a toujours voulu le bien général, & qui, bien loin de ſe refuſer à mettre en uſage tous les moyens qui lui ont paru ouverts pour le procurer, s'eſt, au contraire, empreſſé ſans relâche, d'en faire la découverte, au moyen des plus exactes recherches; il a fallu, dis-je, que ce Roi citoyen, ait toujours donné l'exemple le plus authentique de ſon entier dévouement à la cauſe publique, & malgré tous ſes ſoins & toutes ſes ſollicitudes, la Nobleſſe, ce fléau deſtructeur de toute liberté, ne s'eſt rendue qu'après avoir perdu ſon tout pouvoir, tout l'aſcendant & la pré-

pondérance qu'elle s'étoit injustement acquis, & qu'elle étoit si jalouse de conserver. Ne l'a-t-on pas vue, cette Noblesse arrogante, fiére de toutes ses prérogatives, ne les abandonner qu'avec une espece de réticence, qui faisoit assez présumer, que c'étoit malgré elle, que la Nation rentroit dans ses droits? En un mot, ne peut-on pas regarder les Nobles, ou du moins la majeure partie, comme ayant occasionné un trouble, dont la plupart a été la victime, & ce mal n'a que trop réjailli sur le peuple François? De quel droit peut-elle donc prétendre, que c'est l'Assemblée Nationale qui lui a donné tout l'odieux qu'elle s'est attiré elle-même, par sa mauvaise conduite?

Quant à la responsabilité des Ministres, elle me paroît si raisonnable & si sensée, même que je m'abstiendrai de toute discussion relative à cet objet, qui me semble n'en mériter aucune.

Il me reste à mettre sous les yeux du public, une seule réflexion, qui me paroît digne de toute son attention.

Peuple François! Citoyens de toutes les classes! pourriez-vous ajouter foi à la moindre des inculpations, qu'un Aristocrate avéré cherche à vous insinuer malicieusement! Seriez-

vous aſſez inſenſés pour vous laiſſer ſéduire par cette éloquence dangereuſe, ſi habilement répandue dans tout ſon diſcours ? Et ne la regarderiez-vous pas, au contraire, comme un poiſon mortel que l'Ariſtocratie, malgré ſa derniere chûte, cherche encore à ſemer parmi les hommes foibles, pour dernier moyen du ſuccès inattendu, ſans doute, de ſa folle entrepriſe? Défiez-vous, ſans ceſſe, de tous ces diſcours inſidieux, bien capables de jetter l'alarme dans certains eſprits ? Et croyez que l'Aſſemblée Nationale touche déjà aux termes de la conſtitution du Royaume, & qui le rendra le plus floriſſant de l'Europe, & peut-être de l'Uuivers entier? Ne vous attachez, par votre conduite & votre fermeté, qu'à éteindre toutes les fauſſes alarmes, que des libelles incendiaires peuvent exciter dans vos eſprits, & bientôt, en voyant terminer le grand œuvre de la conſtitution, vous ne pourrez plus douter du bien efficace qu'elle aura produit ? encore un peu de patience ?

FIN.